



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30
BP 70259
60250 MOUY

**Compte Rendu du Conseil d'Administration du 18
novembre 2024**

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 novembre 2024 à 9h au CCAS de Mouy.

ORDRE DU JOUR :

- 1^{er} point **Approbation** du compte rendu précédent
- 2^{ème} point **Nouvelle organisation de la Direction aux Affaires Sociales**
- 3^{ème} point **Le CCAS :**
- Point Festivités fin d'année (retour réunion commerçant, date de distribution...)
- 4^{ème} point **La Résidence Autonomie :**
- Le projet de réhabilitation : point sur la rencontre avec M TAUZIET le 7 novembre
 - Chantier d'insertion REB
 - La procédure « décès » à la Résidence Autonomie
 - Retour sur le CVS du 13 novembre
- 5^{ème} point **DM3 CCAS**
- 6^{ème} point **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995
- 7^{ème} point **Questions diverses**
- 8^{ème} point **Inauguration à la Résidence Autonomie**

Déroulement de la séance :

En lien avec un léger retard de Monsieur MAUGER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., la séance débute sous la présidence de Madame SEBIH Leila, Présidente adjointe du CCAS, qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur LTEIF

Mesdames : ROMIEU, LACROIX, DEXTRE, PATOUX, RIVIERE.

Administrateurs absents :

Madame MOREL

Monsieur MAUGER (en retard)

Secrétaire de séance : Madame RIVIERE

Le quorum est atteint.

1^{er} point : **Approbation** du compte rendu précédent

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point : **Nouvelle organisation de la Direction aux Affaires Sociales**

Il est expliqué aux membres du CA la transformation du poste d'intendante à la Résidence Autonomie en poste de travailleur social, responsable de l'intendance de la RA, de l'accompagnement social des résidents et plus globalement de la mise en place d'un service Sénior à part entière, destiné à tous les Séniors de Mouy.

- L'équipe de la direction des affaires sociales est composée comme suit :
 - Une directrice des affaires sociales avec pour mission la direction du CCAS, la direction de la Résidence Autonomie et le pilotage de l'action sociale globale au sein de la ville de Mouy.
 - Une assistante de direction avec une mission administrative et budgétaire pour le CCAS et la RA, et qui assure l'accueil au public à 50% de son temps.
 - Une intendante qui assure l'intendance de la RA
 - Un animateur chargé de l'animation mais aussi de la coordination des animations, en particulier celle portées par nos intervenants
 - Deux agents de service dont la mission principale est d'assurer l'hygiène des locaux et l'entretien des extérieurs. Ils sont amenés également à exécuter des « petits travaux » au sein du bâtiment (lieux communs et logements). Un des agents est en en capacité de remplacer l'intendante lors de ses absences

➤ Evolution de la Direction des Affaires sociales

En 2024, différentes données RH sont en mouvement.

Ainsi Mme DEVAUX quittera ses fonctions d'assistante de direction, officiellement le 31 décembre, pour une mise en retraite.

M DEMONCEAUX, agent de service à la Résidence Autonomie, devrait rejoindre le Service Technique au 1^{er} janvier sur le poste de conducteur de bus.

Le poste d'intendant à la Résidence Autonomie est vacant depuis le 15 septembre 2024.

Au vu de ses changements et des différents défis sociaux qui se profilent (vieillesse de la population, taux de chômage important, pauvreté sociale et financière très présente, barrière de la mobilité...) il nous a semblé important de réfléchir à la physionomie de l'équipe de la Direction des Affaires Sociales.

Ainsi, voici un focus sur les postes qui vont changer :

Coût mensuel pour chacun de ces postes, pour la collectivité, en août 2024 :

FONCTION	Coût Collectivité/mois
Assistante de direction	5 098,87 €
Intendante	3 447,55 €
Agent de service 2	3 352,70 €
TOTAL	11 899,12€

A cette date, et au vu des chantiers importants à mener, en particulier au sein de la Résidence Autonomie qui est soumise aux règles d'un Etablissement et Service Social et Médico-Social (ESSMS) et donc à un cadre juridique contraint, il semblerait intéressant de pouvoir doter cette direction d'un travailleur social qui pourrait être responsable de la résidence Autonomie, et dans le même temps, développer au sein de cette Résidence un service Sénior (pour tous les séniors de Mouy).

On s'est également aperçu, que plus nous répondons aux demandes des résidents (administratives, sociales, médicales, liens familiaux...), plus ceux-ci sont satisfaits et plus la Résidence a un taux de remplissage élevé. Malgré tout, la qualification sur le poste « intendant » ne permet pas d'être en capacité de répondre à toutes ces demandes et c'est régulièrement des réponses qui sont données au niveau de la Direction.

Ainsi, nous souhaitons maintenir, mais surtout développer, ce service aux résidents et aux séniors de Mouy, et il apparaît que, seul un travailleur social serait en capacité de répondre aux différentes demandes. Aujourd'hui, presque 20% des résidents ont un suivi social (MDS ou organisme de tutelle) avec lequel il faut faire des liens, des synthèses afin de permettre aux résidents de rester autonome. On note aussi quelques situations de résidents complètement seuls qu'il faut assister dans leurs démarches presque quotidiennement.

Enfin l'équipe de la RA a besoin d'avoir un collègue sur place « au bureau » pour coordonner la vie de la Résidence. C'est pourquoi, nous proposons que le poste d'intendante soit transformé en poste de travailleur social.

De plus, un travailleur social pourrait également venir en soutien aux multiples demandes sociales au sein du CCAS.

Voici le coût projeté, pour la collectivité, en janvier 2025 avec les différents départs :

FONCTION	Coût Collectivité/mois
Assistante de direction	3 133,90 €
Intendante	
Agent de service 2	2 616,23 €
TOTAL	5 750,13 €

Que ce soit sur le poste d'assistante de direction que nous remplaçons par un cadre C, comme sur le poste d'agent de service, que nous remplacerons également par un cadre C, avec deux professionnels nouvellement embauchés, **l'économie est de 6148,99 euros par mois**. Cette somme nous permet largement de transformer le poste d'intendante en poste de travailleur social, qui ne coûtera pas cette somme à la collectivité mais qui permettra de rendre un service au public de meilleure qualité et pour un nombre plus important (en plus de la responsabilité de la RA, développer le service Sénior, venir en soutien des situations sociales dégradées au CCAS...).

Les partenaires présents, et en particulier le Secours Catholique, souhaiterait que grâce à ce poste supplémentaire et du temps libéré pour la directrice, un travail de collaboration plus important se mette en place. En effet, ce poste permettra de travailler des projets au CCAS, que nous ne travaillons pas suffisamment aujourd'hui par manque de temps, comme par exemple travailler un projet commun avec l'ensemble des associations caritatives (Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Les Restos du Cœur).

De plus cela permettra également de traiter davantage de situations au sein même du CCAS, sans avoir à orienter vers la MDS, qui est souvent un lieu stigmatisant pour les administrés.

Il est à noter qu'en juin 2025, aura lieu l'évaluation unique de la RA et qu'un poste de travailleur social sur site permettra d'avancer encore davantage sur les obligations d'un ESSMS.

Il est également rappelé que le travailleur social qui arrivera sur ce poste devra savoir travailler en équipe et apprécier le travail de polyvalence.

Arrivée de M MAUGER, avant le vote pour la transformation du poste d'intendante (cadre C) en poste de travailleur social responsable de la RA (cadre A)

La transformation de ce poste est votée à l'unanimité.

3^{ème} point : Le CCAS

- Point Festivités fin d'année :

- La réunion avec les commerçants
- Le nombre de commerçants inscrits dans la démarche/bons d'achat
- Les dates de distribution des bons d'achat
- Les activités proposées pour les Séniors (sortie, chorale, loto, activités manuelles...)

La réunion avec les commerçants

La réunion s'est tenue le 15 octobre.

Peu de commerçants étaient présents. Apparemment certains n'auraient pas reçu le courrier d'invitation ou alors tardivement.

Il ressort de cette réunion que :

- Au 15 octobre 2024, les bons d'achat Sénior représentent déjà presque 13 000 euros (contre 4440 euros en 2023) du fait de ne plus avoir de colis
- Nous séquencerons les bons en somme de 10 euros
- Leurs factures peuvent être envoyées en plusieurs fois dès le mois de décembre

Le nombre de commerçants inscrits dans la démarche :

Nombre de courriers remis= 28 commerçants

Nombre de commerçants inscrits (retours)= 11 (le 15/11/24)

Les dates de distribution des bons d'achat :

Le 19 novembre pour les Séniors, toute la journée à la PM. Chaque sénior qui s'est inscrit a reçu l'invitation.

Il y aura une possibilité de récupération jusqu'à décembre/ janvier. Mme SEBIH se propose pour remettre en en main propre les bons non récupérés.

Le 21 novembre pour les personnes bénéficiaires des minima sociaux (affichage par la PM dans tout lieu social : CR, Restos du Cœur, SC, MDS...et dans d'autres lieux + mairie, + CCAS+ PM...)

Réflexion en cours pour changer la dénomination « minima sociaux » mais aucune proposition à ce jour n'a été émise.

Nombre de bons d'achat

289 personnes seules se sont inscrites pour un bon d'achat (20 euros), ce qui représente 578 bons d'achat de 10 euros soit 5780 euros.

187 couples se sont inscrits pour un bon d'achat (40 euros), ce qui représente 748 bons de 10 euros soit 7480 euros.

Les bons d'achat représentent la somme de 13260 euros soit 1326 bons de 10 euros à distribuer.

Concernant les personnes bénéficiaires des minima-sociaux, en 2023 :

- 26 bons de 25 euros (soit 650 euros)

- 7 bons de 35 euros (soit 245 euros)
- 9 bons de 40 euros (soit 360 euros)
- 8 bons de 45 euros (soit 360 euros)

Pour un montant global de 1615 euros.

En 2024, nous remettrons des bons d'achat de 10 et 15 euros, numérotés. Nous avons projeté 100 bons de 10 euros et 55 de 15 euros pour un montant de 1825 euros.

Au total, nous aurons un budget d'environ 15 000 euros pour les bons d'achat 2024, qui pour la plupart, seront payés en 2025.

Nombre de personnes inscrites pour le repas Senior du 18 janvier 2025

107 personnes sont inscrites pour le repas Senior du 18 janvier 2025

Les activités proposées pour les Séniors



Différentes activités sont proposées cette année pour les Séniors. D'autres activités sont uniquement proposées aux résidents.

S'ensuit un échange sur les différentes activités.

Il est relevé que le fait que l'affiche soit « jolie ».

4^{ème} point : La Résidence Autonomie :

Le projet de réhabilitation

Retour sur la rencontre du 7 novembre à la RA avec M TAUZIET et le cabinet d'architectes Archétude. Lors de cette rencontre différents entrepreneurs étaient sur place, avec M TAUZIET et le cabinet Archétude. Nous les avons accompagnés dans la visite complète de la Résidence. Le temps de travail et la visite ont duré toute la matinée. Les différentes entreprises repasseront afin d'établir des diagnostics plus précis.

Les diagnostics prévus sont des diagnostics thermiques, électriques, acoustiques. Les priorités sont le chauffage, l'électricité, l'isolation, les compteurs électriques, les menuiseries, les douches et l'embellissement des salles de bain.

Le budget est estimé à plus de 3 millions d'euros.

Nous souhaiterions bénéficier d'une entreprise générale pour gérer les travaux (maitre d'œuvre). M TAUZIET a fait remarquer que le « faible montant » du projet de réhabilitation pouvait être un frein pour une entreprise générale.

Nous attendons le retour des subventions : la CARSAT et le plan de relance de l'État.

Il est réexpliqué qu'il pourrait y avoir un impact sur les loyers tout à fait mesuré puisque ce serait une augmentation maximale de 10 € par appartement. Par contre, il est toujours convenu qu'un compteur électrique individuel soit installé dans chaque logement.

Au travers cette réhabilitation, c'est avant tout une amélioration du confort de vie des résidents qui est recherché.

Le défi de cette réhabilitation sera de continuer et d'accentuer la préparation des résidents à ce nouveau projet à l'aide de rencontres, réunions où seront joints Clésence et les équipes de travaux.

Un échange s'ensuit sur le sinistre du mur mitoyen que nous avons avec M PETIT depuis 2018 et que nous pourrions discuter avec la direction de CLESENCE pour le faire « entrer » dans le projet de réhabilitation.

Chantier d'insertion REB

Mme DEXTRE regrette que la commune de Mouy fasse moins appel aux services de REB. Seule la Direction aux Affaires Sociales a maintenu son partenariat ces dernières années. M le Maire fera un point avec Mme DEXTRE pour la remise en place de ce partenariat.

- Quel projet au sein de la Résidence Autonomie ?

En lien avec la réhabilitation, les travaux auront lieu soit dans les espaces communs de la Résidence Autonomie soit au logement solidaire s'il est disponible.

La procédure « décès » à la Résidence Autonomie

L'ensemble des membres du CA approuvent la procédure « Décès » ainsi que le principe d'y ajouter une « supervision » par l'association Shaoyin (Qi Gong) afin d'éviter un potentiel traumatisme pour les agents.

Pour ce faire, nous prévoyons, en 2025, la création d'une nouvelle ligne budgétaire (prévention Santé des agents).

Retour sur le CVS du 13 novembre

Il est rappelé ce qu'est un CVS.

Durant le CVS du 13 novembre, les demandes d'installation d'un nouveau billard et d'un terrain de pétanque ont été rejetés à l'unanimité par les représentants des résidents, arguant particulièrement du fait que d'autres projets plus pertinents pourraient être envisagés en 2025.

A cet égard, il est rappelé que les représentants au CVS seront fortement associés lors des travaux de réhabilitation.

5^{ème} point : DM3 CCAS

La DM3 modifie ainsi que suit le Budget du Centre Communal d'Action Sociale

Il s'agit d'amortissements concernant les achats faits au CCAS cette année. Au CCAS, les amortissements sont faits en fin d'année pour les achats de l'année en cours.

Suite aux inondations du 1^{er} mai et à l'accueil d'administrés dans nos logements solidaires, le CCAS a investi dans de nouveaux équipements : Banquette clic/clac ; lave-linge ; frigo.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 042 :

Article 6811 : Dotation aux amortissements 190 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 70 :

Article 7066 : Redevances 190 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 21 :

Article 21838 : Autres matériels 190 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 040 :

Article 281848 : Dotations autres matériels 190 €

A été ajoutée la DM2 de la Résidence Autonomie

La DM2 modifie ainsi que suit le budget de la Résidence Autonomie

DEPENSES DE INVESTIMENTEMENT :

Chapitre 016 : Emprunts et dettes assimilées :
Article 165 : _ dépôts et cautionnements + 1 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 016 : Emprunts et dettes assimilées :
Article 165 : dépôts et cautionnements + 1 000.00 €

Les Décisions Modificatives sont approuvées à l'unanimité.

6^{ème} point : Décisions du Conseil d'Administration prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995

Du 17/09/2024 AU 07/11/2024

N° 26/24	Contrat de mise à disposition Mr DA PONTE et Mme VASSEUR
N° 27/24	Contrat de mise à disposition Mme CODJOVI Jeannette
N° 28/24	Contrat de mise à disposition Mr DEVYNCK Christophe
N° 29/24	Remboursement caution résidence Mme LEBLANC Françoise
N° 30/24	Remboursement caution résidence Mr DAMBAGOA Patrick
N° 31/24	Remboursement caution résidence Mme DOBIGNY Oriane
N° 32/24	Remboursement caution résidence Mr CHEBREK Mustapha
N° 33/24	Contrat de mise à disposition Mr DA PONTE et Mme VASSEUR
N° 34/24	Contrat de séjour Mr SABLON et Mme FALL
N°35/24	Virement de crédits N° 1 - CCAS.

7^{ème} point : Questions Diverses

Il est indiqué à l'ensemble des membres du CA qu'un « pot de départ » pour Mme DEVAUX, sera organisé à la Résidence Autonomie le 20/11 entre 13h30 et 14h30. Chacun est libre de s'y associer.

8^{ème} point : Inauguration à la Résidence Autonomie

L'ensemble des membres du CA se rend ensuite à la résidence autonomie pour visiter un appartement refait entièrement par le Service Technique. C'est l'occasion de rencontrer l'équipe du ST et de constater le travail qu'ils font, ainsi que l'équipe de la Résidence Autonomie. C'est aussi l'occasion de valoriser le travail qui est fait par les équipes en interne, autour d'un café.